

TABLEAU DE CONTRÔLE DE REGULARITE PREVU PAR L'ADMINISTRATION (TCR)

Extrait de la documentation de base de l'Administration 5 J 212

Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie

Code EDI TDFC	Montants de la comptabilité et de la déclaration n° 2035 à reporter		montants
AA	Solde comptable des comptes financiers professionnelles au 31/12		Total
	Banque n° 1 au 31/12/09		
	Banque n° 2 au 31/12/09		
	CCP au 31/12/09		
	Espèces ou caisse au 31/12/09		
			+
AB	Prélèvements personnels effectués		Sorties
AC	Versements effectués au compte de la SCM durant l'année		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisition d'immobilisations (montant HT si TVA récupérable et si tenue HT)		
AF	Quote-part privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels (si méthode nette)		
AG	TVA payée au Trésor dans l'année (1)		
AX	TVA récupérable sur achat d'immobilisations (1)		
AY	TVA récupérable sur biens et services (1)		
AZ	Autres dépenses patrimoniales (détail)		
AH	TOTAL A		

(1) si comptabilité tenue HT

AJ	Solde comptable des comptes financiers professionnels au 01/01		Total
	Banque n° 1 au 01/01/09		
	Banque n° 2 au 01/01/09		
	CCP au 01/01/09		
	Espèces ou caisse au 01/01/09		
AK	Apports personnels effectués		Entrées
AL	Quote-part de frais SCM (selon déclaration n°2036 - hors quote-part amortissements)		
AM	Emprunts (capital reçu dans l'année)		
AN	Cession d'immobilisations (montant encaissés dans l'année)		
AW	TVA encaissée sur recettes (1)		
AP	Frais déduits de la déclaration n°2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (ex : indemnités kilométriques, forfait blanchissage)		
BC	Autres recettes patrimoniales (détail)		
	FRAIS PAYÉS SUR UN AUTRE COMPTE		
	TVA ENCAISSEE SUR CESSION IMMOBILISATION		
AQ	TOTAL B		

(1) si comptabilité tenue HT

AR	RESULTAT THEORIQUE Doit correspondre à l'excédent (CA) ou à l'insuffisance (CF) page 2035 B	TOTAL A - TOTAL B	1
AS	Dépenses professionnelles déduites ligne BR (page 2035 A)	Report BR	2
AT	Encaissements théoriques	(1)+(2)	3
AU	Recettes nettes déclarées ligne AG (page 2035 A)	Report AG	4
AV	Ecart entre recettes théoriques (3) et recettes déclarées (4)	(4)-(3)	

Situation à priori :



normale (écart=0)



anormale (écart≠0) : identifier l'origine